



# 2018 RAPPORT ANNUEL

Comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec



## Table des matières

---

<b>MOT DU PRÉSIDENT .....</b>	<b>2</b>
<b>ADMINISTRATION .....</b>	<b>4</b>
<b>ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION .....</b>	<b>8</b>
<b>SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME .....</b>	<b>12</b>
<b>PLACEMENT .....</b>	<b>16</b>
<b>PERSPECTIVE 2019.....</b>	<b>28</b>
<b>MEMBRES DU COMITÉ DE RETRAITE.....</b>	<b>29</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS .....</b>	<b>31</b>

## Mot du président

---

L'année 2018 a été ponctuée de plusieurs réalisations positives. Nos différents comités et l'équipe de direction ont déployé des efforts pour le démarrage du système de décaissement, la réalisation des travaux liés à la gestion des risques, la consolidation de nos relations d'affaires avec nos fournisseurs de service, l'amélioration technique de nos plateformes électroniques ainsi que l'analyse de nouveaux produits de placements.

En effet, le nouveau système de décaissement a permis à plus de 50 participants de demeurer dans le Régime et de bénéficier de ses avantages de gestion. Au quotidien, l'équipe de direction du Régime a su répondre efficacement aux nouvelles demandes. Avec ce nouveau service, le Régime conserve des actifs et permet de maintenir des frais administratifs très compétitifs.

Tel qu'il était prévu au plan de travail, la Direction a présenté un plan d'action pour prévenir les risques prioritaires. Des travaux ont été réalisés en ce sens en comités de façon à analyser des actions et des initiatives concernant les responsabilités fiduciaires, la structure organisationnelle et la gouvernance.

Plusieurs rencontres se sont tenues avec nos fournisseurs, notamment avec la firme Aon Hewitt. L'amélioration de nos mécanismes de contrôle dans les saisies de données et les projets de développement technologiques de notre plateforme dans le futur ont été des sujets de discussion intéressants afin de maintenir notre objectif d'améliorer l'expérience client dans l'utilisation de notre plateforme électronique.

Sur le plan des résultats de placements, les rendements des marchés n'ont pas été à la hauteur de nos attentes. La situation se présente autrement en ce début d'année 2019.

Il est important de noter que 2018 a été marqué par plusieurs absences. En effet, M. Léo Marcotte devant s'absenter pour une période temporaire, j'ai assumé la présidence par intérim du Comité de retraite et du Comité exécutif comme le prévoit le Règlement intérieur. M<sup>me</sup> Marie Bouvier a donc pris la relève au Comité exécutif à titre de représentante des chargés de cours. M. Zaki Taboubi a aussi pris la relève du directeur, M. Jean-Philippe Tremblay, qui s'est absenté pour un congé de perfectionnement. Son retour est prévu pour juillet 2019.

L'année 2018 a aussi été ponctuée par quelques départs de membres de nos comités. M. Mario Auclair, représentant de l'UQO, a pris sa retraite. À titre de membre du comité exécutif depuis sa création, il a apporté son expertise de gestionnaire et contribué à améliorer la gouvernance de notre Régime. Nous lui souhaitons de passer du bon temps dans ses nouvelles occupations. M<sup>me</sup> Lucie Lefebvre de l'UQAM prendra sa relève au Comité exécutif. Plus récemment, M<sup>me</sup> Élisabeth Robert a remplacé M<sup>me</sup> Lyne Drapeau à titre de représentante de l'ENAP, tandis que M<sup>me</sup> Éloïse Bédard l'a remplacé comme membre du Comité de placement. Nous profitons de l'occasion pour remercier M<sup>me</sup> Drapeau pour sa contribution. Nous remercions également M. Jean Bégin de l'UQAM et M. Érick Chamberland de l'UQAC; leur passage au Comité de retraite a été de courte durée, mais a été apprécié.

Enfin, lors de la rencontre du Comité de retraite de décembre dernier, la répondante à l'éthique, M<sup>me</sup> Magalie Jutras, a présenté son rapport annuel. Aucune problématique particulière n'a été soulevée.

### LE COMITÉ DE RETRAITE, LE COMITÉ EXÉCUTIF ET LE COMITÉ DE PLACEMENT

Le Comité de retraite est un comité paritaire composé de huit représentants élus par les participants actifs, d'un représentant élu par les participants non actifs, de huit représentants nommés par les constituantes, d'un membre indépendant et d'un secrétaire. Ce comité a tenu quatre rencontres en 2018 et le taux de présence a été de 83 %.

Le Comité exécutif est, quant à lui, composé de cinq membres, soit le président, le vice-président, un représentant élu par les représentants des chargés de cours, un représentant nommé par les représentants des constituantes

et le secrétaire du Régime. En 2018, le Comité exécutif s'est réuni à six reprises et le taux de présence a été de 100 %.

Le Comité de placement est, quant à lui, composé de six membres, soit deux représentants élus par les représentants des chargés de cours, deux représentants nommés par les représentants des constituantes, un membre externe et le secrétaire du Régime. En 2018, le Comité de placement s'est réuni à six reprises et le taux de présence a été de 85 %.

Vous trouverez dans ce rapport annuel les sujets traitant de l'administration, de l'évolution de la participation, de la situation financière du Régime, des placements, des perspectives pour 2019 ainsi que les états financiers audités du Régime de retraite par la firme Mallette S.E.N.C.R.L.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et nous vous invitons à visiter le site Internet du Régime de retraite à l'adresse suivante : [www.uquebec.ca/rrcc](http://www.uquebec.ca/rrcc) où vous trouverez plus d'information.

En terminant, nous vous invitons à participer aux assemblées annuelles et à venir rencontrer le personnel du RRCCUQ.

C'est avec optimisme que nous envisageons la prochaine année 2019.

Au plaisir de vous rencontrer lors de la tenue des prochaines assemblées,

Simon Corriveau  
Président par intérim du Comité de retraite  
RRCCUQ



Au cours de l'année 2018, le Comité de retraite du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec (RRCCUQ) a travaillé sur plusieurs dossiers. Parmi ceux-ci, notons :

### MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU RÉGIME

En 2018, les modifications suivantes ont été apportées au Règlement du RRCCUQ :

- **Article 4.1 « Cotisations d'un participant »**  
Les modifications apportées ont pour objectif de mieux encadrer le maintien du statut de participant actif par le biais de la suspension des cotisations.
- **Article 5.4 « Rente temporaire »**  
Cette modification consiste à remettre l'article sur la rente temporaire dans le Règlement afin de se conformer aux dispositions de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*. Il importe de mentionner que le Régime n'a reçu aucune demande formelle pour offrir des rentes temporaires aux participants âgés de 55 et 65 ans.
- **Article 10.1 « Choix de recevoir des prestations » et article 11.1 « Choix de recevoir des paiements de type Fonds enregistré de revenu de retraite »**  
Les modifications adoptées visent à se conformer au Règlement de l'impôt sur le revenu et consistent à prévoir une limite d'âge pour les participants qui veulent cesser de recevoir ce type de prestations ou de paiements. À noter que le système de décaissement vient d'être mis en place et qu'aucun bénéficiaire de prestations variables n'a demandé de cesser de recevoir ses prestations ou n'a demandé de paiements.

Les modifications ont été approuvées par le Comité de retraite lors de la rencontre du 6 avril 2018. Conformément aux procédures en vigueur, ces modifications ont été adoptées le 25 avril 2018 par l'Assemblée des gouverneurs. Le nouveau texte du Règlement du Régime a été publié dans la Gazette officielle du Québec le 12 mai 2018.

Vous pouvez consulter le nouveau texte du Règlement sur le site Web du Régime à l'adresse suivante : [www.uquebec.ca/rrcc/reglement\\_general.php](http://www.uquebec.ca/rrcc/reglement_general.php).

### SYSTÈME DE DÉCAISSEMENT

Comme annoncé dans le dernier rapport annuel et dans les divers communiqués transmis aux participants, le système de décaissement est opérationnel depuis le début de l'année 2018. Ainsi, pour la première fois de son histoire, le RRCCUQ a versé en 2018 des prestations variables aux participants qui ont choisi d'y adhérer.

Quant au bilan du premier exercice de ce système, nous sommes heureux de vous annoncer que les débuts de cette nouvelle option de décaissement offerte aux participants du Régime sont très encourageants, à la grande satisfaction du Comité de retraite et des chargés de cours qui ont choisi d'y adhérer. Ainsi, de nombreux chargés de cours ont opté pour cette alternative afin de continuer à profiter des avantages offerts par le RRCCUQ.

En effet, étant donné que les participants âgés de 55 à 71 ans en 2017 avaient la possibilité d'adhérer au système de décaissement et de recevoir un revenu de retraite en 2018 à même le RRCCUQ, l'implantation de ce système a permis de restreindre les sorties de fonds d'environ 2,5 millions \$ au 31 décembre 2017.

Pour la première année d'implantation (2018), 35 participants ont choisi de recevoir des prestations variables à même le Régime. De ces 35 personnes, 1 participant a quitté le système de décaissement la même année. De plus, 16 participants ont choisi d'adhérer à la fin de l'année 2018 pour recevoir un revenu de retraite en janvier 2019, ce qui porte le total à 50 participants au système de décaissement, pour une valeur d'environ 6,8 millions \$ au 31 décembre 2018.

Nous vous rappelons que le système de décaissement du RRCCUQ permet aux participants non actifs de recevoir des prestations variables. Il offre ainsi de laisser leurs actifs dans la caisse du Régime et de recevoir un revenu de retraite selon les modalités d'un fonds de revenu viager (FRV) ou d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) selon le statut de sommes accumulées dans le Régime, et ce, même après 71 ans. L'un des avantages de laisser les sommes au RRCCUQ concerne les frais de gestion qui sont nettement inférieurs à ceux des institutions financières pour un produit de décaissement équivalent.

## **GESTION DES RISQUES**

Dans le dernier rapport annuel, nous avons fait état de la décision du Comité de retraite de continuer à travailler sur les suivis du dossier Gestion des risques. À cet égard, il a été entendu d'identifier les risques les plus importants parmi ceux étudiés dans le rapport sur la Gestion des risques. Par la suite, une analyse détaillée des contrôles exécutés sur les risques priorisés est effectuée. L'objectif est de mettre en place des mesures concrètes afin de rendre l'analyse des risques opérationnelle.

Sur les 26 risques identifiés et analysés, les risques suivants ont été jugés prioritaires :

- Risque 2 : Responsabilités fiduciaires – Structure organisationnelle et gouvernance;
- Risque 4 : Stratégies de placement;
- Risque 13 : Risque de marché – Volatilité des marchés;
- Risque 14 : Risque de marché – Taux d'intérêt;
- Risque 16 : Fraude externe;
- Risque 20 : Performance et gestion des fournisseurs.

Pour améliorer la gestion de ces risques et les contrôles internes exécutés, 27 initiatives de travail ont été mises de l'avant. Un échéancier sur deux ans a également été adopté pour la mise en place de ces initiatives de travail.

## **PROFIL DES MEMBRES DU COMITÉ DE RETRAITE**

Dans le cadre des préparations des prochaines assemblées annuelles qui seront électorales, le Comité de retraite a révisé le Profil des membres du Comité de retraite. Ce document de support sera mis à la disposition des intervenants chargés ou impliqués dans la désignation des membres du Comité de retraite afin que le Comité de retraite puisse exercer son mandat efficacement, de manière à favoriser une bonne administration du Régime.

L'objectif de ce Profil est de mentionner les compétences qui sont recherchées collectivement par l'ensemble des membres du Comité de retraite. Il permet aussi d'informer les personnes intéressées à devenir membre du Comité de retraite des champs d'intérêt et de l'implication personnelle attendus.

## FORMATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RETRAITE

La Direction du Régime a organisé une session de formation à l'intention des membres du Comité de retraite le 7 juin 2018 à Québec. Les thèmes de cette formation étaient :

- La fiscalité à la retraite; et
- Le Régime complémentaire de retraite de l'Université Laval et ses stratégies de placement.

Les membres du Comité de retraite ont été satisfaits de la pertinence des sujets abordés et de la qualité des présentations.

Chaque année, les membres du Comité de retraite sont invités à prendre part à certains colloques et formations portant sur la retraite ou sur des sujets connexes. À cet égard, mentionnons que des formations sont offertes par Retraite Québec, l'Association de la retraite et des avantages sociaux du Québec, l'Institut canadien de la retraite et des avantages sociaux, le Cercle finance du Québec et l'*International Foundation of Employee Benefit Plans*.

L'organisation de ces formations fait partie des suivis du Règlement intérieur lequel oblige le Comité de retraite à prendre les mesures nécessaires pour assurer la formation de ses membres. L'objectif est de permettre aux membres de parfaire leurs connaissances et de bien comprendre leur rôle et leurs responsabilités, afin de mieux s'acquitter de leur fonction de fiduciaire.

## INFORMATION AUX PARTICIPANTS

La Direction du Régime a procédé à la mise à jour du communiqué intitulé « RRCCUQ : Comment et pourquoi y contribuer? » pour faire connaître le Régime et pour répondre aux questions fréquemment posées sur ses avantages et son fonctionnement.

Afin d'améliorer la qualité de l'expérience des visiteurs sur le site Web du Régime, des modifications ont été apportées afin que le site soit compatible avec les nouvelles technologies de communication. Une nouvelle section sur les décaissements a également été ajoutée.

Conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, un avis a été transmis aux participants pour les informer des modifications apportées au Règlement, telles que mentionnées précédemment.

La préparation et la diffusion des communiqués portant sur les dispositions du Régime découlent de la volonté des membres du Comité de retraite d'offrir une information complète aux chargés de cours. Les participants du Régime sont d'ailleurs invités à transmettre leurs suggestions pour les prochains communiqués.

Tous les communiqués sont disponibles à l'adresse suivante :  
[www.quebec.ca/rcc/documents\\_information.php](http://www.quebec.ca/rcc/documents_information.php).

## ASSEMBLÉE ANNUELLE

Afin de se rapprocher davantage des chargés de cours, le Comité de retraite a décidé de maintenir la tenue de rencontres physiques avec les participants de certains établissements. Encore cette année, ce choix était judicieux et les rencontres qui se sont déroulées à Trois-Rivières, à Chicoutimi et à Montréal ont attiré de nombreux chargés de cours. Les membres du Comité de retraite ont exprimé leur intérêt à réitérer cette expérience. L'assemblée annuelle réalisée par vidéoconférence a également été maintenue pour les participants des autres établissements. Les chargés de cours qui ont participé aux rencontres ont été satisfaits du déroulement des assemblées.

## **ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES FIDUCIAIRES**

Le contrat d'assurance responsabilité des fiduciaires du Régime a été renouvelé avec la firme Chubb du Canada, aux mêmes conditions de garantie et de couverture, et selon des conditions beaucoup plus avantageuses que celle de l'année précédente, tant au niveau de la prime que de la franchise. Le Régime bénéficie ainsi de la même couverture à l'égard des risques auxquels s'exposent les membres du Comité de retraite dans l'accomplissement de leurs tâches, avec des coûts significativement inférieurs à ceux de l'exercice précédent.

## **RAPPORT ANNUEL DE LA RÉPONDANTE DE L'ÉTHIQUE**

La répondante de l'éthique a déposé son rapport annuel au Comité de retraite. Dans ce rapport, elle a présenté les données sur le registre des déclarations d'intérêts et de droits des membres du Comité de retraite et des employés de la Direction du Régime. Elle a également fait état dans ce rapport des déclarations de cadeaux ou avantages reçus par les membres du Comité de retraite et des employés de la Direction. À noter qu'aucune problématique n'a été soulevée dans ce rapport.

Conformément aux initiatives adoptées dans le cadre des suivis du dossier sur la gestion des risques, une présentation sur le Code de déontologie et l'énoncé des valeurs du Régime a été effectuée par la répondante de l'éthique. Cette présentation a permis de mettre à jour les connaissances des membres sur des sujets touchant la régie et la gouvernance du Régime.



## Évolution de la participation

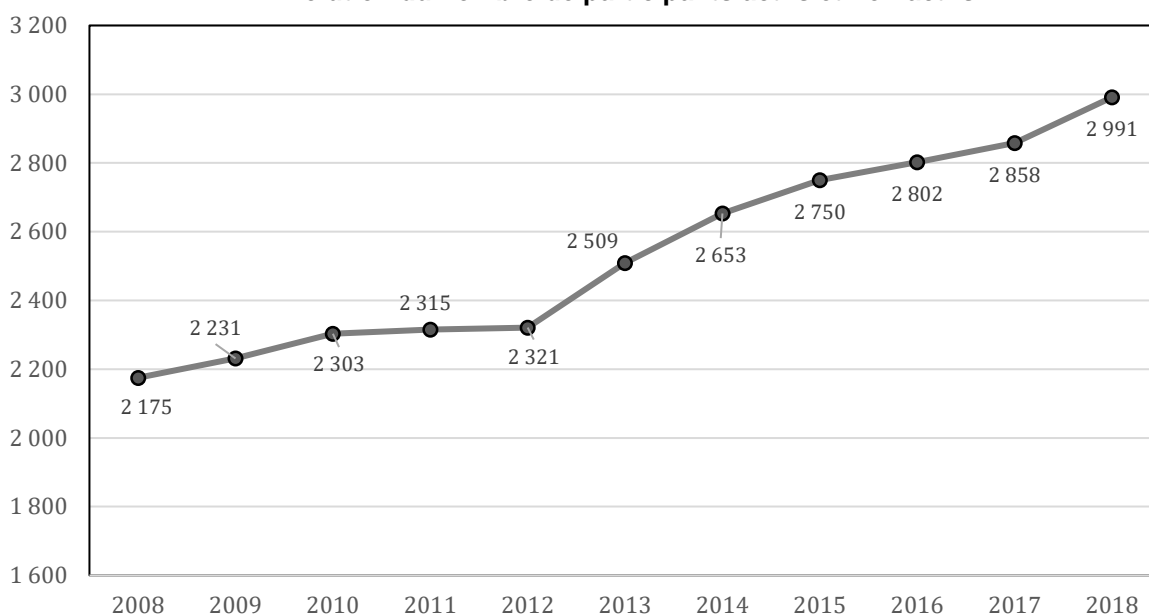
Comme le système de décaissement a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le RRCCUQ compte maintenant des retraités dans ses participants. Puisque la Loi sur les régimes complémentaires de retraite n'identifie que deux groupes de participants, soit les participants actifs et les participants non actifs, les 50 participants du système de décaissement sont inclus dans les participants non actifs.

En 2018, 243 nouveaux participants ont commencé à cotiser au Régime, comparativement à 181 en 2017. L'augmentation nette du nombre de participants est toutefois de 133, en raison de 110 départs en 2018.

Le nombre total de participants au 31 décembre 2018 s'élève à 2 991 (2 203 participants actifs et 788 participants non actifs) comparativement à 2 858 au 31 décembre 2017, ce qui représente une augmentation de 4,7 %.

Au 31 décembre 2018, le total des 2 991 participants représente une augmentation de 37,5 % par rapport au nombre de participants au 31 décembre 2008, comme le démontre le graphique 1.

**Graphique 1**  
**Évolution du nombre de participants actifs et non actifs**



En ce qui concerne la répartition par sexe des participants actifs et non actifs, le nombre d'hommes s'élève à 1 605 (53,7 % du total de la participation) alors que le nombre de femmes s'élève à 1 386 (46,3 % du total de la participation).

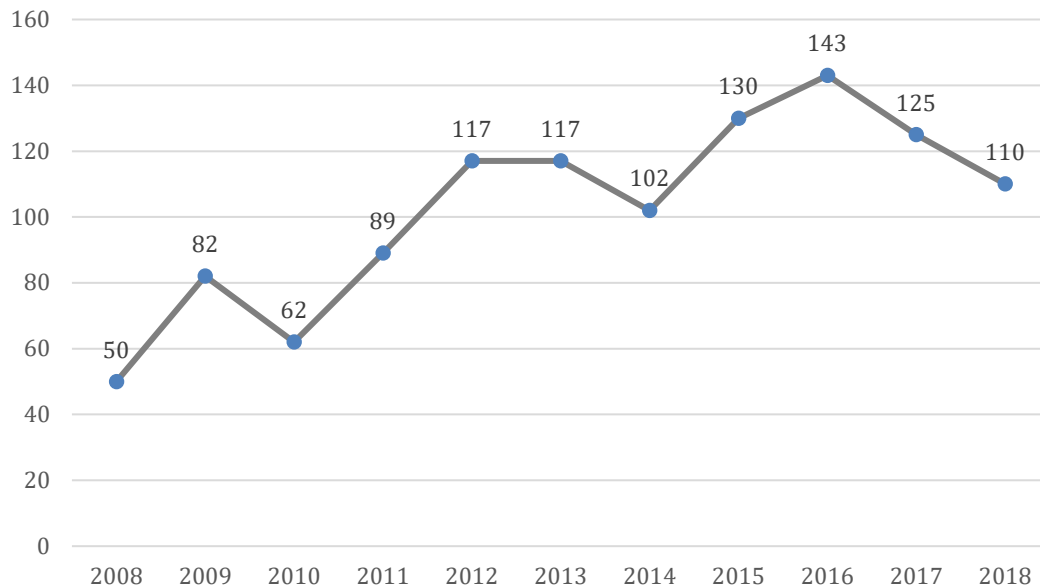
Le tableau 1 présente la répartition des 243 nouvelles adhésions par établissement. Comme les années précédentes, c'est à l'UQAM que l'on retrouve la plus forte augmentation. Ce tableau démontre également la répartition des départs en 2018 par établissement. En 2018, 110 participants ont quitté le Régime en utilisant l'un ou l'autre des véhicules suivants :

- Le transfert dans un fonds de revenu viager ou l'achat d'une rente viagère;
- Le transfert à un autre régime de retraite;
- Le transfert dans un CRI;
- Le transfert dans un REER;
- Le transfert au conjoint survivant ou aux bénéficiaires à la suite d'un décès.

<b>Tableau 1</b>			
<b>Répartition des nouvelles adhésions et des départs par établissement</b>			
	<b>Adhésions</b>	<b>Départs</b>	<b>Écart</b>
<b>UQAM</b>	81	41	40
<b>UQTR</b>	39	20	19
<b>UQAC</b>	21	7	14
<b>UQAR</b>	26	16	10
<b>UQO</b>	25	14	11
<b>UQAT</b>	21	3	18
<b>ENAP</b>	6	2	4
<b>ETS</b>	24	7	17
<b>Total</b>	<b>243</b>	<b>110</b>	<b>133</b>

Le graphique 2 illustre l'évolution des départs de 2008 à 2018. Pour une deuxième année consécutive, nous constatons une diminution du nombre de départs. En 2018, 110 participants ont quitté le Régime, comparativement à 125 participants en 2017. Cette seconde diminution confirme l'importance et le souhait des participants de pouvoir décaisser à même le RRCCUQ, même après 71 ans – âge où il est obligatoire de débiter le décaissement de son fonds de retraite. En effet, sans le mécanisme de décaissement, le nombre de départ du Régime aurait été plus élevé de 19 en 2017 et de 16 en 2018.

**Graphique 2**  
**Évolution du nombre de départs (2008-2018)**

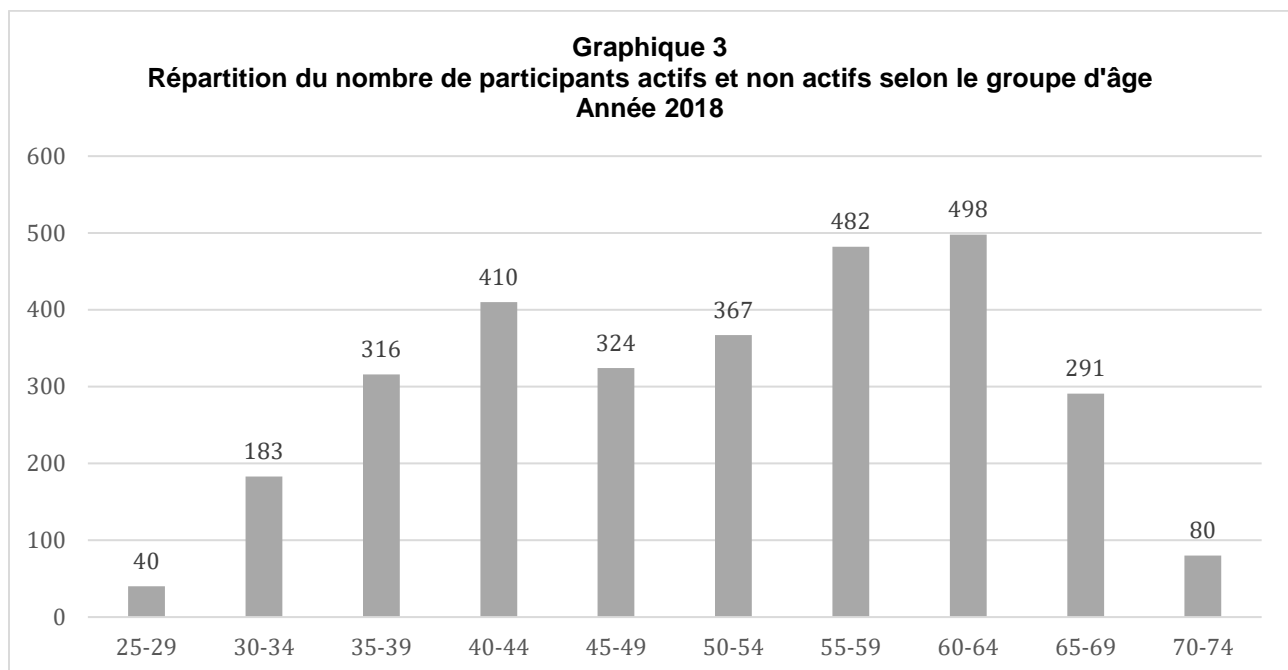


Le tableau 2 illustre l'augmentation de l'âge moyen des participants au cours de la dernière décennie. Après avoir atteint un sommet en 2012, nous constatons une inversion de cette tendance expliquée par l'allègement des critères d'admissibilité entrés en vigueur en 2013. L'âge moyen est ainsi demeuré le même de 2015 à 2017 et a baissé à nouveau en 2018. Le nombre significatif des nouveaux participants en 2018 a permis de faire diminuer l'âge moyen des participants au Régime.

<b>Tableau 2</b> <b>Évolution de l'âge moyen (actifs, non actifs et retraités)</b>	
31 décembre 2008	51,3 années
31 décembre 2009	51,5 années
31 décembre 2010	51,8 années
31 décembre 2011	52,2 années
31 décembre 2012	52,5 années
31 décembre 2013	51,8 années
31 décembre 2014	51,7 années
31 décembre 2015	51,5 années
31 décembre 2016	51,5 années
31 décembre 2017	51,5 années
<b>31 décembre 2018</b>	<b>51,4 années</b>

Entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2018, l'âge moyen des participants au Régime n'a augmenté que de 0,1 année. Les participants âgés de 55 ans et plus, incluant les participants qui ont adhéré au système de décaissement, représentent 45 % de tous les participants au Régime.

La répartition du nombre de participants actifs et non actifs selon le groupe d'âge, telle qu'illustrée au graphique 3, permet de constater que la majorité des participants se trouve dans les trois groupes suivants : les 40-44 ans, les 55-59 ans et les 60-64 ans.



Le tableau 3 permet d'observer l'évolution de la participation au Régime dans les établissements du réseau de 2008 à 2018.

L'ÉTS, avec une augmentation de son nombre de participants de plus de 198 %, a connu la plus forte croissance au sein du réseau au cours des 10 dernières années. En termes absolus, l'ÉTS dépasse les autres établissements avec une augmentation de 170 participants au cours de la même période. L'ÉTS est suivie de près par l'UQTR avec une augmentation de 162 participants au cours de la période concernée.

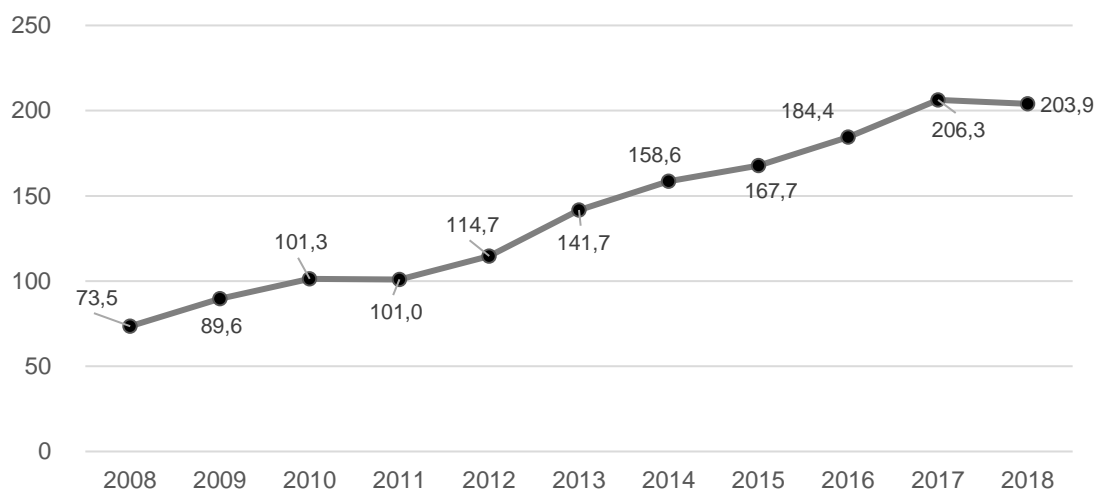
<b>Tableau 3</b>											
<b>Évolution de la participation par établissement</b>											
<b>2008-2018</b>											
	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>UQAM</b>	1 071	1 088	1 084	1 064	1 031	1 107	1 138	1 159	1 127	1 131	1 171
<b>UQTR</b>	345	349	361	355	357	389	425	454	476	488	507
<b>UQAC</b>	180	188	203	205	217	227	232	229	228	230	244
<b>UQAR</b>	162	165	172	184	195	209	233	248	262	267	277
<b>UQO</b>	232	241	262	271	277	307	333	334	355	360	371
<b>UQAT</b>	75	79	83	85	86	91	92	101	104	103	121
<b>ENAP</b>	24	26	31	36	37	35	37	37	41	40	44
<b>ÉTS</b>	86	95	107	115	121	144	163	188	209	239	256
<b>Total</b>	<b>2 175</b>	<b>2 231</b>	<b>2 303</b>	<b>2 315</b>	<b>2 321</b>	<b>2 509</b>	<b>2 653</b>	<b>2 750</b>	<b>2 802</b>	<b>2 858</b>	<b>2 991</b>

## Situation financière du Régime

### ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Au 31 décembre 2018, l'actif net de la caisse du Régime est de 1,2 % inférieur à celui au 31 décembre 2017, malgré un apport important de cotisations au cours de l'année 2018. Comme nous le verrons à la rubrique « Placement », les rendements négatifs de l'année expliquent en partie cette diminution des actifs en 2018. L'actif net avait enregistré une croissance de 11,9 % en 2017 et de 5,9 % en 2016. Le graphique 4 permet de visualiser l'évolution de l'actif net durant la période 2008-2018.

**Graphique 4**  
**Évolution de l'actif net (en million de dollars)**  
**2008 - 2018**

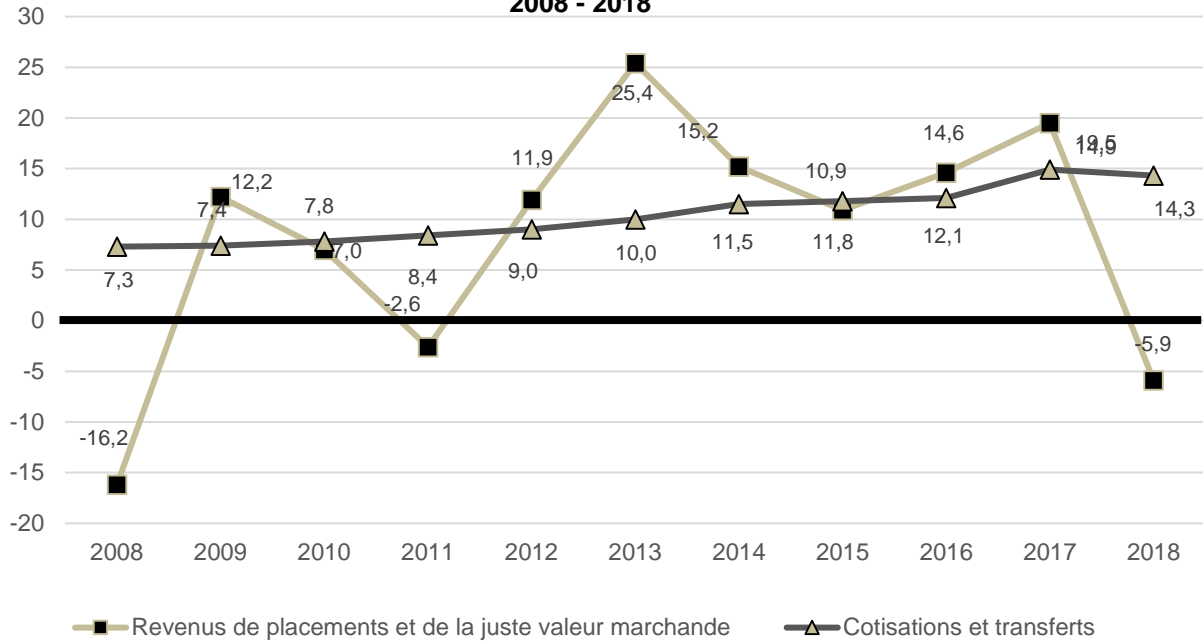


### AUGMENTATION DE L'ACTIF

D'une part, l'évolution de l'actif en 2018 s'explique par des cotisations régulières de 12 602 810 \$ (supérieures de 156 208 \$ par rapport à celles de 2017) auxquelles se sont ajoutées des sommes en provenance d'autres régimes de retraite pour un montant de 581 013 \$. D'autre part, l'évolution de l'actif s'explique par l'encaissement de cotisations volontaires totalisant 1 081 871 \$. Par ailleurs, la baisse des rendements réalisés (réduction de 11 603 620 \$ de la juste valeur marchande) sur les actifs détenus par le Régime fait en sorte que le Régime a subi une perte sur ces placements de 5 880 597 \$.

Contrairement aux années passées, seules les cotisations ont eu une incidence sur l'accroissement de l'actif en 2018. Les rendements négatifs se sont traduits par des revenus de placement à la baisse, diminuant conséquemment les actifs du Régime. Le graphique 5 de la page suivante permet de visualiser les composantes de l'augmentation de l'actif.

**Graphique 5**  
**Composantes de l'augmentation de l'actif**  
**(en million de dollars)**  
**2008 - 2018**



## DIMINUTION DE L'ACTIF

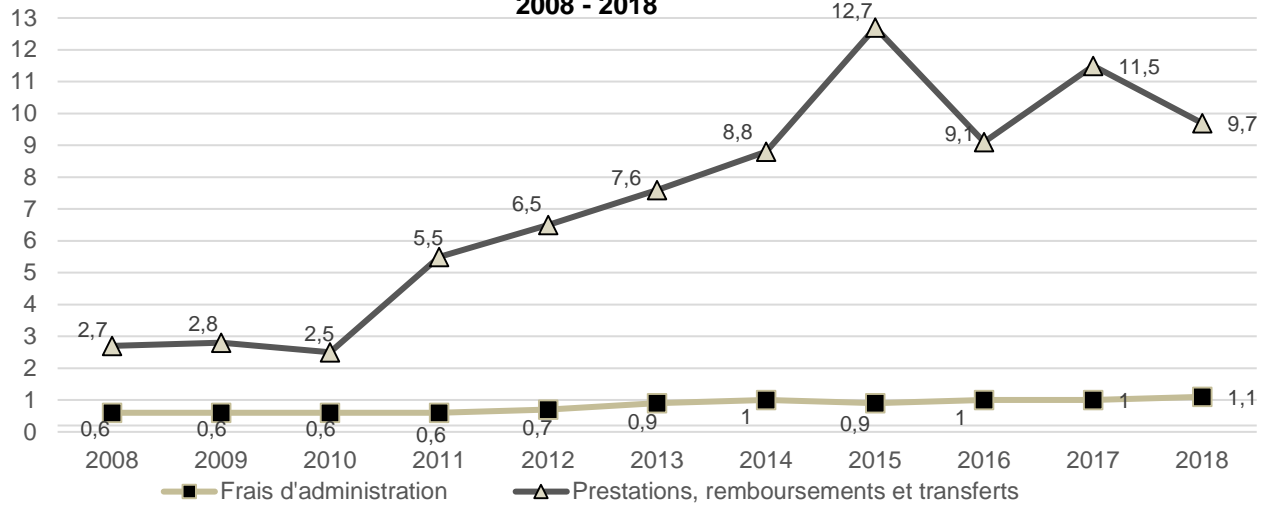
Les prestations versées, les remboursements et les frais administratifs ont toutefois réduit l'actif. En 2018, 9 700 052 \$ ont été versés sous forme de prestations ou de transferts aux participants. À cette somme s'ajoutent les frais administratifs de 1 066 529 \$. Nous observons les prestations versées et les transferts aux participants ont diminué de façon significative en 2018 (diminution de 15,6 % en 2018, comparativement à une augmentation de 26,8 % en 2017). Il s'agit en effet de la deuxième baisse enregistrée depuis 2010. Cette baisse s'explique en grande partie par la mise en place du système de décaissement qui a permis de freiner les sorties des actifs.

Quant à la tendance concernant la sortie des actifs du Régime, nous attendrons les données des prochains exercices avant de confirmer que la tendance à la hausse des sorties de fonds du Régime a été renversée grâce au système de décaissement. En effet, les prestations variables ont été mises en place notamment pour remédier à la problématique du vieillissement de la participation qui se traduit par une tendance haussière significative dans les sommes versées en prestations et transferts. Cette tendance s'explique par la maturité du Régime et se confirme par les projections actuarielles réalisées par la Direction du Régime.

Le graphique 6 présente l'évolution des composantes de la diminution de l'actif depuis 2008. L'évolution de la tendance des sorties des actifs demeure un sujet d'actualité et nécessite des suivis périodiques de la part du Comité de retraite.



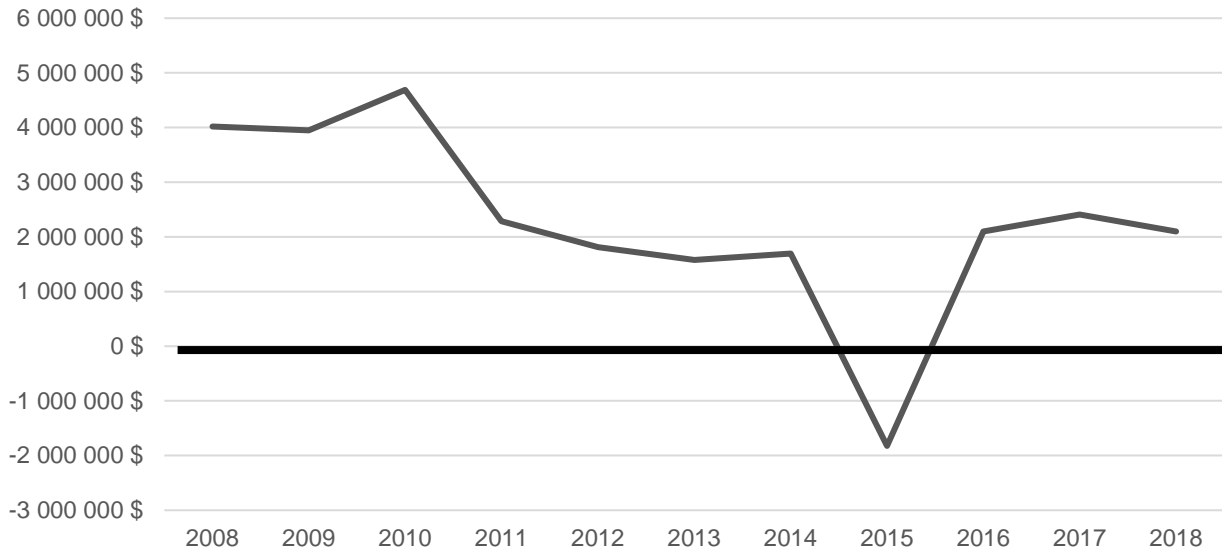
**Graphique 6**  
**Composantes de la diminution de l'actif**  
**(en million de dollars)**  
**2008 - 2018**



## ÉVOLUTION DES FLUX NETS

Une analyse des entrées et des sorties de fonds nous permet de constater le flux net de trésorerie au courant de l'année. Le graphique 7 illustre l'évolution des flux nets durant la période 2008-2018. L'analyse de ce graphique illustre, encore cette année, la tendance baissière de la variation nette des flux monétaires. Quant aux flux positifs observés depuis 2018, ils s'expliquent principalement par les actifs gardés à la caisse du Régime grâce au système de décaissement (environ 6,8 millions \$ à la fin de l'année 2018, dont 3,9 millions \$ seulement pour l'année 2018). Les montants significatifs des cotisations volontaires que le Régime continue de recevoir de la part des participants expliquent également, dans une moindre mesure, que les flux nets sont demeurés dans un territoire positif.

**Graphique 7  
Évolution des flux nets  
2008-2018**



## LES FRAIS ADMINISTRATIFS

La majorité des frais administratifs est liée à la croissance de l'actif. Plus l'actif du Régime augmente, plus les frais des gestionnaires de placements sont élevés.

Les salaires et les charges sociales ont légèrement diminué, notamment en raison de la rémunération du membre externe au Comité de placement qui est déterminée en fonction du nombre de rencontres, ainsi qu'en raison de la rémunération de la présidence (M. Marcotte étant en congé de maladie et le président intérimaire ne touchait pas de rémunération). La partie assumée par le Régime pour la rémunération du personnel de la Direction est demeurée inchangée, conformément aux termes du protocole d'entente en vigueur avec le siège social de l'Université du Québec. Les dépenses en salaires incluent une partie de la rémunération du président du Comité de retraite ainsi que la rémunération du membre indépendant et du représentant des participants non actifs, laquelle est déterminée en fonction du temps alloué par ces personnes aux réunions du Comité de retraite.

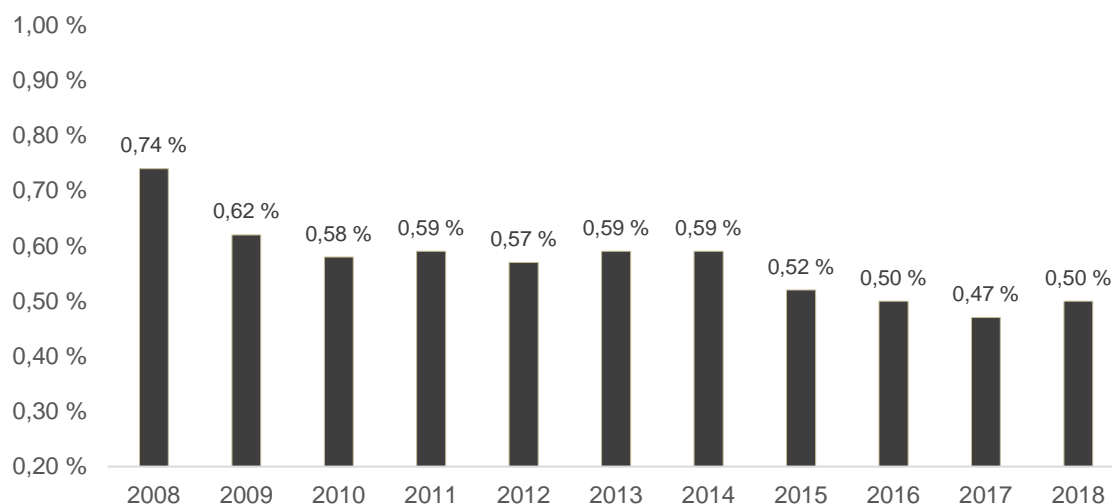
Les frais de formation, de déplacements et de représentation ont, pour leur part, diminué (12 780 \$ en 2018, comparativement à 18 787 \$ en 2017). Les paiements en baisse des frais d'inscription aux colloques et aux formations ainsi que les frais de déplacement et de séjour liés aux activités de formation des membres expliquent en partie cette diminution.

L'assurance responsabilité des fiduciaires s'élève à 5 701 \$ en 2018, un coût significativement à la baisse par rapport à celui de 2017. Les honoraires des gestionnaires et du fiduciaire sont en hausse comparativement à 2017, en raison de l'accroissement des actifs sous gestion (respectivement de 770 382 \$ en 2018 et de 705 967 \$ en 2017).

Les frais liés au soutien administratif s'élèvent à 151 538 \$, ce qui représente une légère augmentation par rapport à ceux de 2017 (150 039 \$). Ces frais sont calculés essentiellement sur la base du nombre des participants au Régime qui a augmenté en 2017.

Le graphique 8 permet de constater que les frais assumés par les participants au Régime se sont maintenus en deçà de 0,7 % de l'actif total depuis 2008. En termes relatifs, les frais administratifs sont en légère hausse à 0,5 % en 2018, comparativement à 0,47 % en 2017. Cette augmentation s'explique essentiellement par la réduction du taux d'accroissement de l'actif.

**Graphique 8**  
**Évolution des frais administratifs en pourcentage de l'actif**  
**(avant déduction des frais administratifs et des transferts)**  
**2008 - 2018**



## Placement

Le Comité de placement s'est réuni à quatre reprises en 2018 afin de faire cheminer les principaux dossiers qui sont détaillés ci-dessous.

### POLITIQUE DE PLACEMENT

La politique de placement a continué de faire l'objet de toute l'attention du Comité de placement.

La répartition des actifs du fonds régulier et celle du fonds conservateur, exprimées en pourcentage de la valeur marchande du portefeuille découlant de la politique de placement actuelle, sont présentées aux tableaux 4 et 5.

<b>Tableau 4</b>			
<b>Répartition des actifs du fonds régulier</b>			
<b>Groupe d'actifs</b>	<b>Répartition</b>		
	<b>Minimale</b>	<b>Cible</b>	<b>Maximale</b>
Valeurs à court terme	<b>0 %</b>	<b>1 %</b>	<b>50 %</b>
Revenus fixes	<b>10 %</b>	<b>39 %</b>	<b>55 %</b>
Titres de participation	<b>25 %</b>	<b>60 %</b>	<b>70 %</b>
- Actions canadiennes	5 %	20 %	45 %
- Actions étrangères	10 %	40 %	50 %

<b>Tableau 5</b> <b>Répartition des actifs du fonds conservateur</b>			
<b>Groupes d'actifs</b>	<b>Répartition</b>		
	<b>Minimale</b>	<b>Cible</b>	<b>Maximale</b>
Encaisse, titres à court terme et revenus fixes	62 %	<b>70 %</b>	90 %
Titres de participation : actions canadiennes et étrangères	10 %	<b>30 %</b>	38 %

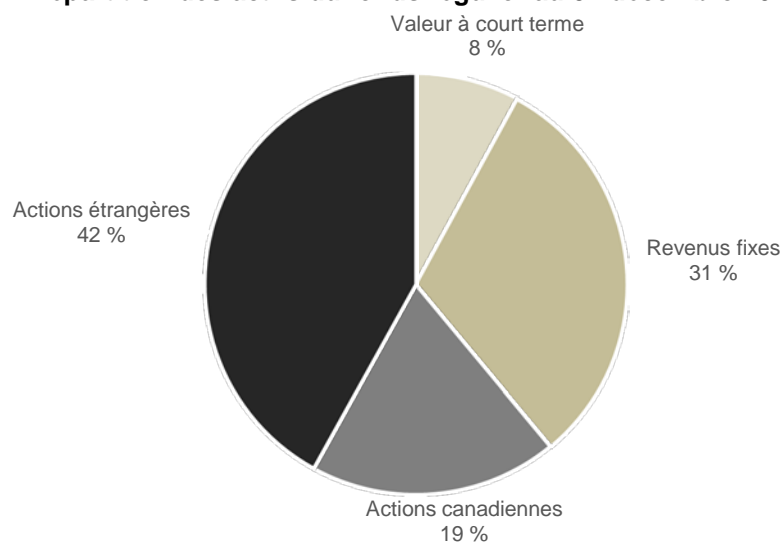
Les directives de placement du fonds régulier en pourcentage de la valeur marchande du portefeuille du Régime qui ont été données à Letko Brosseau et à Fiera Capital sont présentées aux tableaux 6 et 7. Les rendements et les choix de placement que vous retrouverez dans ce rapport sont le résultat de la gestion des placements par ces deux gestionnaires.

<b>Tableau 6</b> <b>Fonds régulier</b> <b>Directives de placement pour Letko Brosseau</b>			
<b>Groupe d'actifs</b>	<b>Répartition</b>		
	<b>Minimale</b>	<b>Cible</b>	<b>Maximale</b>
Valeurs à court terme	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>50 %</b>
Revenus fixes	<b>10 %</b>	<b>38 %</b>	<b>55 %</b>
Titres de participation :	<b>25 %</b>	<b>62 %</b>	<b>72 %</b>
- Actions canadiennes	5 %	25 %	45 %
- Actions étrangères	15 %	37 %	55 %

<b>Tableau 7</b> <b>Fonds régulier</b> <b>Directives de placement pour Fiera Capital</b>			
<b>Groupe d'actifs</b>	<b>Répartition</b>		
	<b>Minimale</b>	<b>Cible</b>	<b>Maximale</b>
Valeurs à court terme	<b>0 %</b>	<b>2 %</b>	<b>50 %</b>
Revenus fixes :	<b>10 %</b>	<b>43 %</b>	<b>55 %</b>
- Gestion active	5 %	21,5 %	30 %
- Gestion tactique	5 %	21,5 %	30 %
Titres de participation :	<b>25 %</b>	<b>55 %</b>	<b>67 %</b>
- Actions canadiennes « Core »	5 %	10 %	35 %
- Actions mondiales	15 %	45 %	55 %

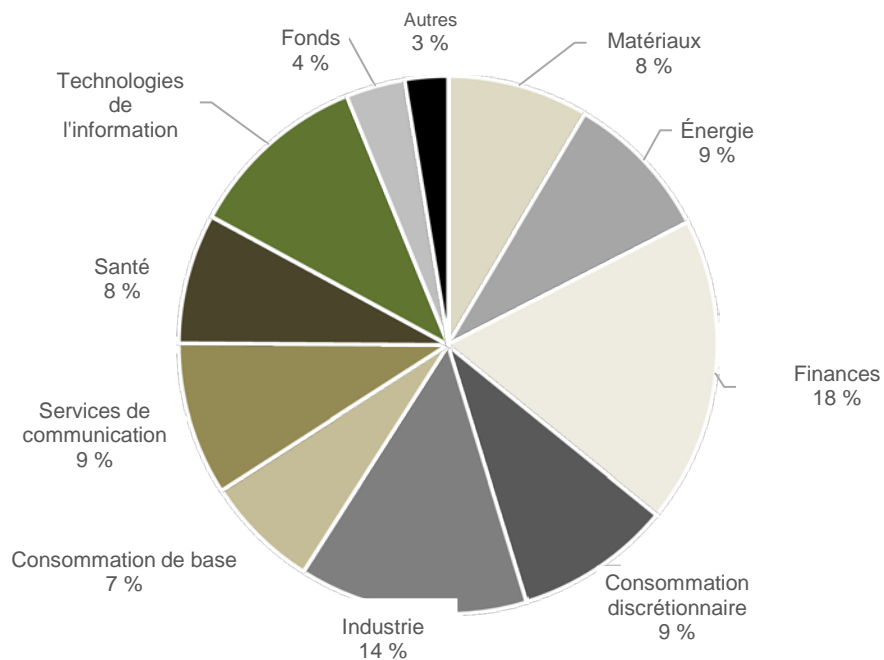
Le graphique 9 présente la répartition des actifs du fonds régulier au 31 décembre 2018.

**Graphique 9**  
**Répartition des actifs du fonds régulier au 31 décembre 2018**



Le graphique 10 illustre la répartition des titres de participation du fonds régulier par secteur d'activité au 31 décembre 2018.

**Graphique 10**  
**Répartition sectorielle des titres de participation du fonds régulier au 31 décembre 2018**



## POLITIQUE DE DROIT DE VOTE

Le Comité de placement a continué l'exercice de reddition de compte consistant à interroger systématiquement le gestionnaire sur le sens de ses votes relatifs à certaines entreprises identifiées par le Comité de placement. Il est à noter que l'exercice des droits de vote associés aux titres de participation détenus par le Régime est délégué au gestionnaire Letko Brosseau qui doit s'acquitter de cette responsabilité dans l'intérêt du compte.

Parallèlement à et en suivi de la politique de droit de vote, une analyse comparative a été réalisée entre les votes exprimés par procuration au nom du Régime par Letko Brosseau et ceux du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (Teachers), de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) et du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ).

L'analyse des votes, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 30 juin 2018, montre des taux de concordance de 91,1 % entre Letko Brosseau et Teachers, de 90,5 % entre Letko Brosseau et la CDPQ, et de 45,6 % entre Letko Brosseau et le RRUQ. Ces taux élevés de concordance satisfont le Comité de retraite quant à la politique du gestionnaire en matière de droit de vote et ne nécessitent pas l'engagement de frais supplémentaires pour gérer autrement les droits de vote du Régime.

Compte tenu de ces éléments, les membres du Comité de retraite ont approuvé la recommandation du Comité de placement à l'effet de continuer à suivre la ligne de conduite qui a été adoptée, soit de :

- Procéder à cet exercice comparatif tous les deux ans;
- Continuer à déléguer au gestionnaire l'exercice des droits de vote associés aux titres de participation détenus à la caisse du Régime. Le gestionnaire devant s'acquitter de cette responsabilité dans les intérêts du compte;
- Poursuivre l'exercice de reddition de compte, qui consiste à interroger systématiquement le gestionnaire sur le sens de ses votes pour certaines entreprises identifiées par le Comité de placement.

Pour les actifs investis dans les titres de participation avec Fiera Capital, nous vous rappelons que ceux-ci sont investis dans les fonds communs d'actions de ce gestionnaire. Les droits afférents à ces titres appartiennent donc à ce gestionnaire et non au Régime.

## RENDEMENT DU RÉGIME ET PERFORMANCE DES GESTIONNAIRES

L'année 2018 a été difficile en ce qui concerne les rendements en raison du climat d'incertitude qui a prévalu sur les marchés financiers, notamment au cours du quatrième trimestre, et qui a pesé sur les cours mondiaux des actions. Selon Fiera Capital, après une longue période d'accalmie, la volatilité a refait surface en 2018. Contrairement à ce qui s'était produit en 2017, l'humeur des investisseurs a été plus fragile, les marchés financiers fluctuant fortement au gré d'une multitude d'événements macroéconomiques. Ainsi, les investisseurs ont dû composer avec un contexte marqué par la hausse des coûts d'emprunt, les tensions commerciales persistantes entre les deux plus grandes économies de la planète, les tensions politiques en Europe et des signes timides de ralentissement de la croissance mondiale. Dans un environnement de négociation fortement volatil et illiquide, les investisseurs nerveux se sont détournés des actifs risqués sans distinction. Le gestionnaire considère par ailleurs que le plus récent recul des marchés boursiers représente une correction de courte durée attribuable à l'humeur des investisseurs, dans le cadre d'un marché haussier cyclique.

Dans l'ensemble, les marchés boursiers mondiaux ont clôturé l'année en territoire négatif. En dollars canadiens (et en monnaie locale), le rendement global a été de -0,7 % (-8,7 %) pour l'indice MSCI Monde, +4,0 % (-4,4 %) pour le S&P 500, -8,9 % (-8,9 %) pour le S&P/TSX, -15,2 % (-18,3 %) pour le DAX, -6,4 % (-8,7 %) pour le FTSE, -0,5 % (-10,4 %) pour le Nikkei et -6,8 % (-14,3 %) pour l'indice MSCI Marchés émergents.

Dans ce contexte, les rendements bruts du fonds régulier du Régime, qui étaient de 10,6 % en 2017, sont passés à -2,7 % en 2018. La moins bonne performance de Letko Brosseau sur les actions canadiennes et étrangères



explique en grande partie cette moins-value. Vous trouverez plus d'explications sur cette performance dans la suite du présent rapport.

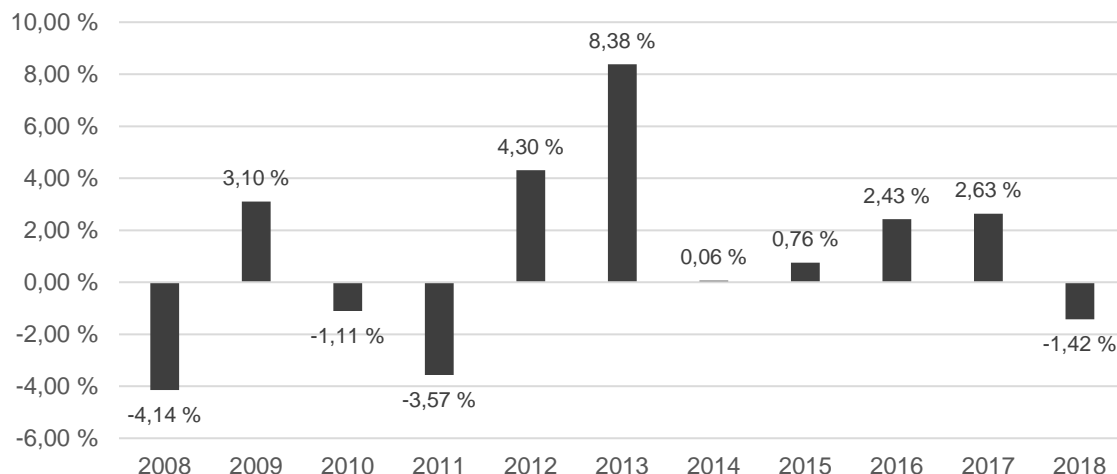
Quant aux comparaisons par rapport aux univers de performance de référence, les rendements de Fiera Capital sont supérieurs à ceux colligés par les firmes d'actuaire-conseils Morneau Shepell (médiane : -2,6 %) et Mercer (médiane : -2,5 %). Pour Letko Brosseau, 2018 a été une année difficile en termes relatifs et ses rendements sont inférieurs à ces univers. Toutefois, sur des horizons de long terme, ce gestionnaire enregistre des performances supérieures aux médianes avec les rendements du portefeuille équilibré du Régime.

Le tableau 8 permet de comparer la performance du fonds régulier avec celle de la politique de placement, de constater la moins-value réalisée en 2018 et d'apprécier la valeur ajoutée par les gestionnaires depuis 1992. Il permet également de remarquer que la performance au cours de la dernière année s'est soldée par une moins-value de 1,42 % comparativement au portefeuille de référence (gestionnaires : -2,74 %; portefeuille de référence : -1,32 %). Par ailleurs, les performances historiques du Régime sont plutôt positives (gestionnaire : 8,90 %; portefeuille de référence : 6,97 %), puisque depuis février 1992, les gestionnaires (T.A.L, Letko Brosseau et Fiera Capital) ont donné un meilleur rendement que celui qu'aurait généré la répartition cible de notre politique de placement, démontrant encore cette année que le choix des gestionnaires retenu par le Comité de retraite s'est avéré judicieux et qu'une gestion active a donné de meilleurs résultats que ne l'aurait fait une gestion passive et indicielle.

<b>Tableau 8</b>		
<b>Comparaison entre la performance du gestionnaire et la politique de placement</b>		
	<b>2018</b>	<b>1992* à 2018</b>
Rendement du fonds régulier	-2,74 %	8,90 %
Rendement de la politique de placement	-1,32 %	6,97 %
Valeur ajoutée (retranchée)	-1,42 %	1,93 %
Indice des prix à la consommation (IPC)	2,00 %	1,89 %
Rendement réel de la caisse	-4,74 %	7,01 %
* À compter du 29 février 1992		

Le graphique 11 illustre la valeur ajoutée dans une perspective historique et permet d'observer les fluctuations au fil des ans.

**Graphique 11**  
**Écart de rendement entre la performance des gestionnaires**  
**et le portefeuille cible (en %)**



Nous constatons une valeur retranchée de 1,4 % en 2018 par rapport à la politique de placement, ce qui s'explique par les performances négatives enregistrées par Letko Brosseau sur les actions canadiennes et sur les actions étrangères. Ces performances ont cependant été comblées en partie par les rendements positifs de Fiera Capital sur toutes les classes d'actifs.

Une comparaison de la performance obtenue par le fonds régulier pour les différentes classes d'actifs, en regard des indices de marché, est présentée dans le tableau 9. Les cibles étant documentées dans les tableaux 6 et 7.

<b>Tableau 9</b> <b>Indicateurs de performance pour 2018</b>				
<b>Groupe d'actifs</b>	<b>Indice du marché</b>	<b>Rendements des gestionnaires</b>	<b>Rendements de Letko Brosseau</b>	<b>Rendements de Fiera Capital</b>
Valeur court terme	1,38 %	1,35 %	0,96 %	1,72 %
Obligations	1,41 %	2,01 %	1,88 %	2,05 %
Actions canadiennes	-8,89 %	-12,21 %	-13,70 %	-8,19 %
Actions étrangères	-0,49 %	-2,21 %	-7,58 %	5,29 %
<b>Rendement du portefeuille</b>		<b>-2,74 %</b>	<b>-6,10 %</b>	<b>2,05 %</b>
<b>Rendement du marché</b>		<b>-1,32 %</b>	<b>-1,81 %</b>	<b>-0,27 %</b>
Valeur ajoutée (retranchée)		<b>-1,42 %</b>	<b>-4,29 %</b>	<b>2,32 %</b>

### Letko Brosseau

Le tableau 9 permet de comparer la performance obtenue par Letko Brosseau pour les différentes classes d'actifs en regard des indices du marché.

En 2018, la stratégie de Letko Brosseau affiche un rendement de -6,1 % par rapport à un rendement de -1,8 % pour son portefeuille cible. Depuis l'octroi du mandat en 2002, la valeur ajoutée annualisée de cette stratégie est de 2,4 %, pour un rendement annuel moyen de 8,1 %, soit un niveau supérieur aux objectifs fixés par la politique de placement.

Les actifs du fonds régulier gérés par Letko Brosseau à la fin de 2018 s'élevaient à 112 904 718 \$, soit 57,4 % de ce fonds.

La performance négative de Letko Brosseau en 2018 s'explique par les éléments suivants :

- Pour les actions canadiennes, Letko Brosseau a enregistré une valeur retranchée de 4,8 % par rapport à l'indice S&P/TSX. La surpondération aux secteurs de la consommation discrétionnaire et des matériaux ainsi que la sélection de certains titres, comme Bombardier, Encana, Husky et Cenovus, a nui à la performance de la stratégie, principalement au quatrième trimestre;
- Pour les actions étrangères, avec une valeur retranchée de 7,1 % par rapport au MSCI Monde, le gestionnaire a nettement moins performé que son indice de référence. La sélection de certains titres, principalement dans le secteur technologique, et la surpondération des titres de participation européens et des pays émergents expliquent en grande partie ces résultats;
- Pour les obligations, l'objectif du gestionnaire est la préservation du capital. Cet objectif explique le positionnement très défensif avec une structure de placement basée sur une durée beaucoup plus courte que l'indice de référence (respectivement 1,6 année et 7,6 années). Compte tenu de l'évolution des taux d'intérêt, ce positionnement a procuré au portefeuille 0,47 % de valeur ajoutée en 2018. Letko Brosseau continue à garder une allocation qui favorise la surpondération des obligations provinciales et municipales et la sous-pondération des obligations corporatives et fédérales. Quant à la cote de risque, il importe de noter la bonne qualité du portefeuille obligataire détenu par ce gestionnaire;
- L'allocation des actifs avec la surpondération des actions et la sous-pondération des obligations a été un facteur négatif cette année.

### **Fiera Capital**

Le tableau 9 illustre également la performance obtenue par Fiera Capital pour les différentes classes d'actifs en regard des indices du marché.

Pour la cinquième fois sur les six années de contrat avec le gestionnaire Fiera Capital, celui-ci a généré une valeur ajoutée intéressante (2,3 %). Ainsi, en 2018, la stratégie a enregistré un rendement de 2,0 % par rapport à un rendement de -0,3 % pour son portefeuille cible. Depuis l'octroi du mandat en janvier 2013, la valeur ajoutée annualisée de cette stratégie est de 2,2 % pour un rendement annuel moyen de 10,9 %, soit un niveau supérieur aux objectifs fixés par la politique de placement.

Les actifs du fonds régulier gérés par Fiera Capital à la fin de 2018 s'élevaient à 83 833 321 \$, soit 42,6 % de ce fonds.

La performance de Fiera Capital en 2018 s'explique par les éléments suivants :

- Pour les actions canadiennes, rappelons que la stratégie choisie a une approche fondamentale ascendante de style « Core ». Dans un marché canadien baissier, cette stratégie a enregistré un rendement de -8,2 % avec une valeur ajoutée modeste de 0,7 %. Il s'agit d'une performance positive en termes relatifs compte tenu de la nature de la stratégie puisqu'elle a réussi à protéger le capital. Cette plus-value est expliquée par la sélection de certains titres comme Kianix et Waste Connections. Le choix de ne pas investir dans le titre d'Enbridge cette année était également un choix judicieux de la part du gestionnaire;
- Pour les actions mondiales, la stratégie se base sur une approche fondamentale qui vise à réaliser des rendements durables et à faible volatilité en investissant dans un portefeuille concentré, mais diversifié, d'entreprises de qualité qui, en raison d'avantages concurrentiels uniques, sont en mesure de générer un

rendement élevé et stable. En 2018, la stratégie a affiché un rendement de 5,3 % avec une valeur ajoutée intéressante de 5,8 %. Cette contribution provient principalement de la sélection des titres comme CME Group, Housing Devel. et AutoZone Inc.;

- Pour les titres à revenu fixe, la performance supérieure à celle du FTSE TMX Univers obligataire (respectivement 2,1 % et 1,4 %) s'explique par la valeur ajoutée de la stratégie active et de la stratégie tactique en raison d'une gestion judicieuse de la durée. Les performances enregistrées sont conformes aux attentes. Quant à la cote de risque, il importe de noter, encore cette année, la bonne qualité du portefeuille obligataire détenu par Fiera Capital;
- L'allocation des actifs avec la surpondération des actions au détriment des obligations a été un facteur positif une fois de plus cette année.

Rappelons que Fiera Capital est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) de l'Organisation des Nations Unies. Fiera Capital est également signataire de la Déclaration d'investisseurs institutionnels sur les risques financiers liés aux changements climatiques.

## HISTORIQUE DES RENDEMENTS DU FONDS RÉGULIER

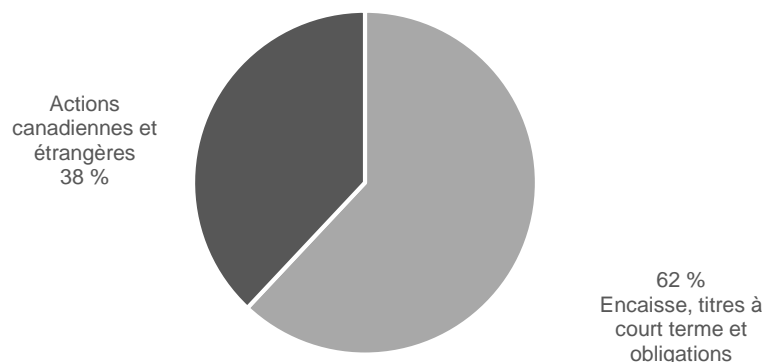
Le tableau 10 présente les rendements du fonds régulier des 27 dernières années se terminant le 31 décembre 2018, comparativement aux rendements du portefeuille cible.

<b>Tableau 10</b>			
<b>Historique du rendement annuel du fonds régulier</b>			
<b>Année</b>	<b>Rendements du fonds régulier</b>	<b>Rendements du portefeuille cible</b>	<b>Valeur ajoutée (retranchée)</b>
1992	5,9 %	6,6 %	-0,7 %
1993	16,7 %	17,9 %	-1,2 %
1994	3,1 %	2,3 %	0,8 %
1995	15,1 %	14,7 %	0,4 %
1996	14,0 %	13,3 %	0,7 %
1997	14,0 %	11,8 %	2,2 %
1998	10,4 %	10,3 %	0,1 %
1999	16,2 %	13,7 %	2,5 %
2000	5,7 %	5,6 %	0,1 %
2001	0,6 %	-3,2 %	3,8 %
2002	2,2 %	-4,8 %	7,0 %
2003	21,7 %	14,0 %	7,7 %
2004	14,8 %	9,4 %	5,4 %
2005	16,8 %	12,4 %	4,4 %
2006	21,2 %	11,9 %	9,3 %
2007	1,6 %	1,4 %	0,2 %
2008	-18,5 %	-14,3 %	-4,2 %
2009	16,1 %	13,0 %	3,1 %
2010	7,5 %	8,6 %	-1,1 %
2011	-2,6 %	1,0 %	-3,6 %
2012	12,0 %	7,6 %	4,4 %
2013	21,7 %	13,4 %	8,3 %
2014	10,9 %	10,8 %	0,1 %
2015	7,0 %	6,3 %	0,8 %
2016	8,7 %	6,2 %	2,4 %
2017	10,6 %	8,0 %	2,6 %
2018	-2,7 %	-1,3 %	-1,4 %

## FONDS CONSERVATEUR

Le graphique 12 illustre la répartition retenue par le gestionnaire pour le fonds conservateur en 2018.

**Graphique 12**  
**Répartition des actifs du fonds conservateur**  
**au 31 décembre 2018**



Les cibles sont :

Encaisse, titres à court terme et obligations

70 %

Titres de participation : actions canadiennes et étrangères

30 %

**Total 100 %**

Le fonds conservateur vise à offrir une autre option de placement aux participants qui approchent de la retraite et qui souhaitent investir dans un fonds moins sensible à la volatilité des marchés. En conséquence, l'objectif de la politique de placement retenue pour ce fonds est de réduire la possibilité de pertes à la suite d'une baisse importante des marchés financiers.

Le tableau 11 compare la performance du gestionnaire avec celle de la politique de placement et permet de constater la valeur retranchée en 2018.

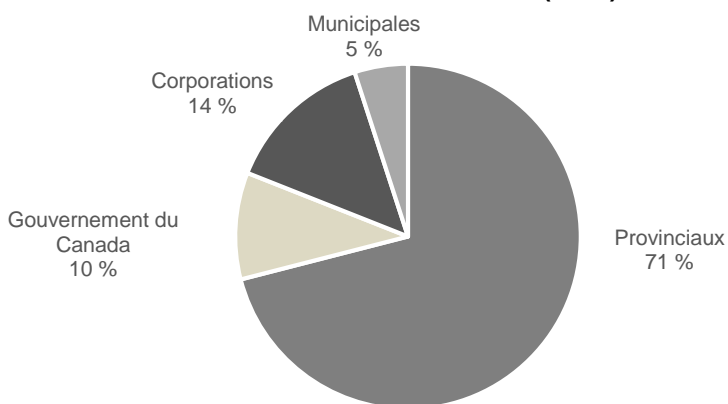
Tableau 11 Fonds conservateur Comparaison entre la performance du gestionnaire et la politique de placement		
	2018	2009* à 2018
Rendement du gestionnaire	-2,4 %	4,5 %
Rendement de la politique	0,1 %	5,4 %
Valeur retranchée	-2,5 %	-0,9 %
IPC	2,0 %	2,0 %
Rendement réel de la caisse	-4,4 %	2,6 %
* À compter du 31 mai 2009		



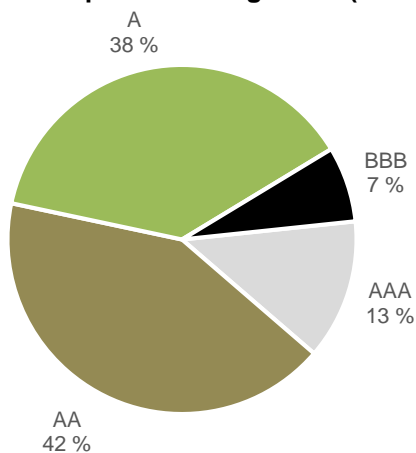
Le rendement du fonds conservateur est de  $-2,4\%$  en 2018, avec une valeur retranchée de  $-2,5\%$  par rapport au portefeuille de référence. Cette valeur retranchée s'explique en grande partie par la sélection des titres de participation canadiens et étrangers qui n'était pas une stratégie avantageuse en 2018, comme expliqué précédemment. La performance positive sur les obligations ( $0,5\%$  de valeur ajoutée) n'a pas été suffisante pour effacer la moins-value des actions.

Les graphiques 13 et 14 rappellent que l'objectif du gestionnaire dans cette catégorie d'actifs est d'investir dans un portefeuille obligataire de qualité et de réduire le risque de perte financière importante.

**Graphique 13**  
**Fonds conservateur**  
**Distribution du revenu fixe (2018)**



**Graphique 14**  
**Fonds conservateur**  
**Cote de risques des obligations (2018)**



## HISTORIQUE DES RENDEMENTS DU FONDS CONSERVATEUR

Le tableau 12 présente les rendements du fonds conservateur depuis sa création le 31 mai 2009 et se terminant le 31 décembre 2018, comparativement aux rendements du portefeuille cible.

<b>Tableau 12</b>			
<b>Historique du rendement annuel du fonds conservateur</b>			
<b>Année</b>	<b>Rendements du fonds conservateur</b>	<b>Rendements du portefeuille cible</b>	<b>Valeur ajoutée (retranchée)</b>
2009	5,6 %	7,0 %	— 1,4 %
2010	6,1 %	7,6 %	— 1,5 %
2011	3,4 %	6,7 %	— 3,3 %
2012	5,4 %	5,2 %	0,2 %
2013	9,5 %	4,0 %	5,5 %
2014	5,4 %	9,7 %	— 4,3 %
2015	2,7 %	4,5 %	— 1,8 %
2016	4,9 %	3,3 %	1,6 %
2017	3,5 %	4,5 %	— 1,0 %
2018	-2,4 %	0,1 %	— 2,5 %
Gestion du portefeuille du Régime par Letko Brosseau			

## Perspective 2019

---

L'année 2019 permettra au Comité de retraite et à la Direction du Régime de finaliser certains projets amorcés en 2018 et d'en entamer de nouveaux.

Parmi ceux-ci, mentionnons la révision du Règlement intérieur. Après la révision complète du Règlement et de la politique de placement, le Comité de retraite se penchera sur la révision du Règlement intérieur. Le virage électronique monopolisera également l'attention du Comité de retraite puisque l'année 2019 sera la dernière année pour les envois massifs de documents papier aux participants. Puisque la technologie le permet, la voie électronique sera désormais privilégiée pour la transmission des relevés annuels, des convocations aux assemblées, ainsi que d'autres avis et communiqués aux participants.

Les membres du Comité de retraite continueront en 2019 de suivre de près l'administration du système de décaissement. Ils procéderont également à l'évaluation du fonctionnement du Comité de retraite, du Comité exécutif, du Comité de placement et de la Direction du Régime. Cet exercice donnera lieu à un examen de leurs responsabilités respectives, eu égard aux mandats qui leur sont dévolus.

Concernant le suivi du rapport sur la gestion des risques, nous allons continuer à travailler sur les initiatives de travail entérinées selon l'échéancier adopté pour améliorer la gestion de ces risques et les contrôles internes exécutés.

Pour le volet placement, les rendements négatifs et la valeur retranchée affichés par Letko Brosseau expliquent l'intérêt du Comité de placement à accentuer les suivis de ce gestionnaire. Le Comité de placement continuera également ses recherches afin de bonifier la stratégie des revenus fixes.

Enfin, le volet information aux participants demeurera, comme par les années passées, une priorité pour les membres du Comité de retraite. Par conséquent, des mises à jour fréquentes seront publiées sur le site Web du Régime à l'adresse suivante : [www.uquebec.ca/rrcc](http://www.uquebec.ca/rrcc).

## Membres du Comité de retraite

---

### UQAM



M<sup>me</sup> Marie Bouvier\*  
Chargée de cours  
[bouvier.marie@uqam.ca](mailto:bouvier.marie@uqam.ca)  
Représentante des chargés de cours



M<sup>me</sup> Lucie Lefebvre  
Directrice adjointe  
Service du personnel enseignant  
[lefebvre.lucie@uqam.ca](mailto:lefebvre.lucie@uqam.ca)  
Représentant de l'employeur

---

### UQTR



M. Léo Marcotte\*\*  
Président (*absent pour une durée indéterminée*)  
Chargé de cours  
[leo.marcotte@uqtr.ca](mailto:leo.marcotte@uqtr.ca)  
Représentant des chargés de cours



M. Éric Hamelin\*  
Directeur  
Service des ressources humaines  
[eric.hamelin@uqtr.ca](mailto:eric.hamelin@uqtr.ca)  
Représentant de l'employeur

---

### UQAC



M. Mustapha Élayoubi\*  
Chargé de cours  
[elayoubi7@hotmail.ca](mailto:elayoubi7@hotmail.ca)  
Représentant des chargés de cours

À nommer

---

### UQAR



M<sup>me</sup> Hélène Montreuil\*\*  
Chargée de cours  
[helene@madamemontreuil.ca](mailto:helene@madamemontreuil.ca)  
Représentante des chargés de cours



M. Simon Corriveau\*\*  
Président par intérim  
Directeur  
Services à la communauté universitaire au  
campus de Lévis  
[simon\\_corriveau@uqar.ca](mailto:simon_corriveau@uqar.ca)  
Représentant de l'employeur

---

### UQO



M. Gilles Pelletier  
Chargé de cours  
[gilles.pelletier@uqo.ca](mailto:gilles.pelletier@uqo.ca)  
Représentant des chargés de cours

À nommer

---

### UQAT



M. Benoit Perron  
Chargé de cours  
[benoit.perron4@uqat.ca](mailto:benoit.perron4@uqat.ca)  
Représentant des chargés de cours



M. Ghislain Girard  
Directeur des finances et des  
approvisionnements  
[ghislain.girard@uqat.ca](mailto:ghislain.girard@uqat.ca)  
Représentant de l'employeur

---

## ENAP



M. Claude Paul-Hus  
Chargé de cours  
[claudio.paul-hus@enap.ca](mailto:claudio.paul-hus@enap.ca)  
Représentant des chargés de cours

Photo à venir

M<sup>me</sup> Élisabeth Robert  
Conseillère en gestion des ressources  
humaines  
Service des ressources humaines  
[elisabeth.robert@enap.ca](mailto:elisabeth.robert@enap.ca)  
Représentante de l'employeur

## ÉTS



M<sup>me</sup> Katy Lagacé  
Chargée de cours  
[katy.lagace@etsmtl.ca](mailto:katy.lagace@etsmtl.ca)  
Représentante des chargés de cours



M<sup>me</sup> Éleine-Annie Bédard  
Directrice  
Service des ressources financières  
[elaine-annie.bedard@etsmtl.ca](mailto:elaine-annie.bedard@etsmtl.ca)  
Représentante de l'employeur

## REPRÉSENTANTE DES PARTICIPANTS NON ACTIFS



M<sup>me</sup> Thérèse Lafrance  
[lafrance.therese@uqam.ca](mailto:lafrance.therese@uqam.ca)

## MEMBRE INDÉPENDANT



M. Martin Latulippe  
[martin.latulippe@bretraite.ulaval.ca](mailto:martin.latulippe@bretraite.ulaval.ca)

## MEMBRE EXTERNE



M. Marc-André Lapointe  
[marc-andre.lapointe2@usherbrooke.ca](mailto:marc-andre.lapointe2@usherbrooke.ca)

## DIRECTION DU RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS - RRCCUQ



M. Jean-Philippe Tremblay  
Directeur du Régime (*absent jusqu'au  
12 juillet 2019*)  
[rrccuq@uquebec.ca](mailto:rrccuq@uquebec.ca)



M<sup>me</sup> Josée Boutet  
Technicienne en régime de retraite  
[rrccuq@uquebec.ca](mailto:rrccuq@uquebec.ca)



M. Zaki Taboubi  
Directeur par intérim et conseiller  
[rrccuq@uquebec.ca](mailto:rrccuq@uquebec.ca)

- \* Membre du Comité de placement
- \*\* Membre du Comité exécutif

En 2018, le Comité de retraite s'est réuni quatre fois, avec un taux de participation de 83 %.

**EXERCICE TERMINÉ  
LE 31 DÉCEMBRE 2018**



MALLETTE

Société de  
comptables professionnels agréés

**Régime de retraite des chargés  
de cours de l'Université du Québec**

États financiers  
Au 31 décembre 2018

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

Aux participants du  
**Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec,**

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC** (Régime), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2018, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

---

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette S.E.N.C.R.L.* <sup>1</sup>

Mallette S.E.N.C.R.L.  
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada  
Le 8 avril 2019

---

<sup>1</sup> CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A125052

# Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

2018

2017

### ACTIF

#### PLACEMENTS (note 3)

Marché monétaire	7 695 009 \$	8 863 229 \$
Obligations	30 147 549	35 337 504
Fonds communs	92 504 793	87 128 665
Actions canadiennes	26 956 996	30 400 345
Actions étrangères	43 750 640	41 258 792

**201 054 987**      202 988 535

#### CRÉANCES

Cotisations de l'employeur	462 428	475 289
Cotisations des participants	462 428	475 289
Cotisations volontaires	5 670	2 574
Revenus de placements	321 083	372 225
Taxes à la consommation	57 457	59 229
Autres (note 6)	13 114	23 027

**1 322 180**      1 407 633

#### ENCAISSE

**2 331 582**      2 287 467

**204 708 749**      206 683 635

### PASSIF

CHARGES À PAYER (note 5)      **317 617**      263 676

PRESTATIONS À PAYER      **505 283**      152 626

**822 900**      416 302

#### ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

**203 885 849 \$**      206 267 333 \$

#### OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

**203 885 849 \$**      206 267 333 \$

Pour le comité de retraite :

  
\_\_\_\_\_, administrateur

  
\_\_\_\_\_, administrateur

# Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2018

2017

### AUGMENTATION DE L'ACTIF

Cotisations de l'employeur	6 301 405 \$	6 223 301 \$
Cotisations des participants		
Régulières	6 301 405	6 223 301
Volontaires	1 081 871	2 276 616
Transferts provenant d'autres régimes	581 013	206 203
	<b>14 265 694</b>	<b>14 929 421</b>

Revenus de placements		
Intérêts	1 286 233	1 138 909
Dividendes	2 288 539	2 116 338
Fonds communs de placements	2 147 882	1 320 645
Gain (perte) de change	369	(243 350)
	<b>5 723 023</b>	<b>4 332 542</b>

Variations des justes valeurs des placements	-	15 172 168
	<b>19 988 717</b>	<b>34 434 131</b>

### DIMINUTION DE L'ACTIF

Variations des justes valeurs des placements	11 603 620	-
--	------------	---

Frais d'administration		
Salaires et charges sociales	84 456	90 207
Assurances fiduciaires	5 701	9 115
Auditeur	8 946	8 753
Frais de formation, de déplacement et de représentation	12 780	18 787
Frais d'enregistrement	29 997	28 682
Frais divers	2 729	2 699
Fiduciaire	89 412	81 803
Gestionnaires de placements	680 970	624 164
Honoraires professionnels	-	18 118
Soutien administratif	151 538	150 039
	<b>1 066 529</b>	<b>1 032 367</b>

Prestations versées		
Cessations d'emploi	1 070 878	354 521
Décès	32 397	608 396
Retraites		
Forfaitaires	7 568 180	10 247 651
Variables	303 507	-
	<b>8 974 962</b>	<b>11 210 568</b>

Transferts vers d'autres régimes	725 090	278 768
	<b>22 370 201</b>	<b>12 521 703</b>

**AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET** (2 381 484) 21 912 428

**ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, début de l'exercice** 206 267 333 184 354 905

**ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, fin de l'exercice** 203 885 849 \$ 206 267 333 \$

# Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2018

---

### 1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME

Les renseignements suivants contiennent une description générale du Régime et sont extraits du Règlement qui le régit. Les lecteurs devront se référer au texte du Règlement s'ils désirent une information plus complète.

#### Généralités

Depuis le 1er juin 1990, l'Université du Québec (Université) offre à l'ensemble de ses chargés de cours un régime de retraite à cotisations déterminées qui est enregistré selon la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec).

#### Cotisations du participant

Tout chargé de cours qui adhère au Régime est tenu d'y cotiser pour l'année civile de son adhésion. La cotisation du participant, effectuée par retenue salariale, est égale, à son choix, à 2,75 %, à 5,5 % ou à 9 % de sa rémunération, sans toutefois excéder le montant qu'il lui est permis de déduire dans le calcul de son revenu imposable en vertu des règles fiscales applicables. À défaut d'indication de sa part au moment de l'adhésion, le taux de sa cotisation est fixé à 2,75 % de sa rémunération.

#### Cotisations de l'employeur

L'Université verse, au même moment que le participant, un montant égal à la cotisation régulière du participant, laquelle est portée au crédit de ce participant.

#### Cotisations volontaires

Tout participant, peu importe qu'il soit un participant actif ou un participant non actif, peut transférer au Régime toute somme en provenance d'un autre régime de pension agréé (RPA), d'un compte de retraite immobilisé (CRI) ou d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) dont il est le rentier. Les sommes ainsi transférées sont alors traitées à titre de cotisations volontaires et ne sont pas déductibles du revenu du participant.

#### Fonds conservateur

Les participants du Régime âgés de 50 ans et plus ont la possibilité de transférer la moitié ou la totalité de leurs actifs dans le fonds conservateur qui, par définition, devrait être moins volatile. L'objectif est d'offrir aux participants qui en font la demande un rendement plus stable.

Les actifs de ce fonds sont investis dans des fonds communs d'obligations et d'actions présentés à la rubrique « Fonds communs » de la partie « Placements » de l'état de la situation financière.

#### Prestations versées et transferts vers d'autres régimes

Ces postes sont constitués des versements effectués par le Régime pour le compte des participants vers un autre régime de retraite, un compte de retraite immobilisé, un fonds de revenu viager ou un régime enregistré d'épargne-retraite et ils incluent également les versements au comptant.

#### Retraite normale

La date normale de retraite est le premier jour du mois qui coïncide avec ou qui suit le soixante-cinquième (65e) anniversaire de naissance du participant.

# Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2018

---

### 1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME (suite)

#### Retraite anticipée

Le participant peut prendre sa retraite avant la date normale de sa retraite, le premier jour de tout mois compris entre son cinquante-cinquième (55e) et son soixante-cinquième (65e) anniversaire de naissance.

#### Retraite ajournée

Lorsqu'un participant demeure à l'emploi de l'Université après la date normale de sa retraite, il peut continuer de cotiser au Régime jusqu'à l'âge de soixante-neuf (69) ans et le paiement de sa rente est ajourné.

#### Prestations de retraite

Le participant qui prend sa retraite peut acheter une rente annuelle viagère auprès d'une institution financière habilitée à transiger des contrats de rente viagère au Canada en fonction du solde de son compte. L'institution financière est choisie par le participant.

La forme normale de la rente est une rente viagère. Le contrat d'achat de la rente viagère doit prévoir, s'il y a conjoint au décès du participant, que son conjoint reçoive une rente égale à 60 % de la rente du participant.

Lorsqu'un participant décède avant d'avoir pris sa retraite, un montant égal au solde de son compte devient non immobilisé et est transféré à son conjoint ou, à défaut de conjoint admissible, à ses ayants droit.

Depuis le 1er janvier 2018, un participant non actif peut recevoir des prestations variables à même la caisse du Régime selon des modalités similaires à un fonds de revenu viager (FRV) ou à un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR). Ce revenu de retraite est administré selon le statut des sommes accumulées dans le Régime.

#### Incessibilité et insaisissabilité

Les cotisations, rentes et autres prestations payables en vertu du Régime sont incessibles et insaisissables.

Nonobstant le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'un partage survenant à l'occasion d'un divorce, d'une annulation de mariage ou d'une séparation entre conjoints et sous réserve des dispositions de toute législation applicable concernant les cessions de droits entre anciens conjoints, le participant peut céder à son ex-conjoint toute partie des montants accumulés dans son compte. Dans ce cas, le conjoint est réputé, quant à la partie cédée, avoir participé au Régime et avoir mis fin à sa participation à la date d'exécution du partage.

# Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2018

---

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Base de présentation des états financiers

Les états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite en se référant aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé pour les exigences autres que celles concernant le portefeuille de placements.

#### Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

#### Instruments financiers

##### Évaluation des instruments financiers

Le Régime évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements, qui sont évalués à la juste valeur.

##### Placements

Les achats et les ventes de placements sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est évaluée de la façon suivante :

- Pour les placements de marché monétaire, le coût correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme;
- Pour les obligations, des données sont obtenues auprès de firmes de cotation ou, à défaut, une grille utilisant les taux de rendement du marché est employée;
- Pour les unités de fonds communs, la juste valeur représente la quote-part de la participation du Régime sur l'ensemble de chacun de ces fonds et est déterminée à partir de l'évaluation soumise par le gestionnaire de fonds;
- Pour les actions, le cours à la clôture des marchés boursiers est utilisé.

Les coûts de transaction engagés pour l'achat et la vente de placements sont comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans la période où ils sont engagés.



# Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2018

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de l'enregistrement des transactions. Les gains ou les pertes résultant des fluctuations dans les taux de change sont reflétés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans les revenus de placements.

#### Comptabilisation des revenus

Les cotisations salariales et les cotisations de l'employeur sont comptabilisées au moment où les services ont été rendus par les participants à l'employeur.

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les variations des justes valeurs de placements réalisées sont calculées selon la méthode du coût d'acquisition moyen. Les variations des justes valeurs non réalisées sont attribuables à la plus-value ou à la moins-value des placements au cours de l'exercice.

### 3. PLACEMENTS

	2018	2017
Marché monétaire		
Papiers commerciaux	-	154 606 \$
Billets provinciaux	1 235 798	3 324 161
Bons du Trésor	6 459 211	5 384 462
	<b>7 695 009</b>	8 863 229
Obligations		
Obligations canadiennes		
Fédérales	2 231 882	1 716 293
Provinciales	22 613 237	27 095 452
Municipales	3 950 998	4 837 000
Corporatives	1 351 432	1 688 759
	<b>30 147 549</b>	35 337 504
Fonds communs		
Marché monétaire	7 782 955	10 324 569
Obligations	33 855 170	19 683 595
Actions*	50 866 668	57 120 501
	<b>92 504 793</b>	87 128 665
À reporter	<b>130 347 351 \$</b>	<b>131 329 398 \$</b>

# Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2018

### 3. PLACEMENTS (suite)

	2018	2017
Reporté	<b>130 347 351</b>	<b>\$ 131 329 398</b>
Actions		
Actions canadiennes - par secteur d'activité		
Matériaux	<b>3 980 726</b>	4 092 456
Industrie	<b>2 791 855</b>	3 341 341
Télécommunications	<b>3 363 285</b>	2 280 948
Consommation discrétionnaire	<b>2 628 682</b>	6 334 690
Biens de consommation de base	<b>1 037 105</b>	822 927
Énergie	<b>5 971 410</b>	6 606 518
Finance	<b>6 499 257</b>	6 061 164
Technologie de l'information	<b>684 676</b>	860 301
	<b>26 956 996</b>	30 400 345
Actions étrangères - par pays		
Allemagne	<b>1 999 413</b>	3 111 650
Australie	<b>358 449</b>	501 515
Autriche	<b>211 047</b>	-
Bermudes	<b>371 687</b>	330 023
Brésil	<b>101 736</b>	91 273
Chine	<b>481 254</b>	-
Corée	<b>911 842</b>	-
Danemark	<b>745 472</b>	954 727
Espagne	<b>464 073</b>	427 964
États-Unis	<b>20 925 506</b>	19 833 252
Finlande	<b>206 335</b>	296 367
France	<b>5 612 722</b>	4 157 116
Irlande	<b>1 160 088</b>	912 604
Japon	<b>4 317 446</b>	4 243 465
Pays-Bas	<b>2 946 933</b>	3 548 557
Portugal	<b>526 208</b>	371 313
Royaume-Uni	<b>1 612 109</b>	1 729 764
Suisse	<b>798 320</b>	749 202
	<b>43 750 640</b>	41 258 792
	<b>201 054 987</b>	<b>\$ 202 988 535</b>

\* Au 31 décembre 2018, les actions des fonds communs transigées en monnaies étrangères représentaient 79 % (2017 - 71 %).

# Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2018

### 3. PLACEMENTS (suite)

Les valeurs unitaires des fonds sont les suivantes :

	2018	2017
Fonds régulier	40,3812 \$	41,7324 \$
Fonds conservateur	15,3070 \$	15,7149 \$

Les placements comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. Cette hiérarchie comprend trois niveaux :

Niveau 1 - Les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 - Évaluation à partir de données observables sur le marché pour l'actif ou le passif, obtenues directement ou indirectement;

Niveau 3 - Évaluation à partir de données autres que les données observables sur le marché pour l'actif ou le passif.

	2018		
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Marché monétaire	7 695 009 \$	-	7 695 009 \$
Obligations	24 845 504	5 302 045	30 147 549
Fonds communs	-	92 504 793	92 504 793
Actions	70 707 636	-	70 707 636
	103 248 149 \$	97 806 838 \$	201 054 987 \$

	2017		
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Marché monétaire	8 738 032 \$	125 197 \$	8 863 229 \$
Obligations	28 811 745	6 525 759	35 337 504
Fonds communs	-	87 128 665	87 128 665
Actions	71 659 137	-	71 659 137
	109 208 914 \$	93 779 621 \$	202 988 535 \$

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017, il n'y a eu aucun transfert significatif dans les évaluations des actifs financiers entre les niveaux 1 et 2.

# Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2018

### 4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les objectifs du Régime visent à optimiser les rendements tout en assurant un niveau de risque approprié, considérant que celui-ci est assumé par les participants. La gestion du capital du Régime est confiée à des gestionnaires qui ont la responsabilité de gérer les placements en respectant la politique de placement adoptée par le comité de retraite.

Dans le cours normal de ses activités, le Régime est exposé à des risques dont les plus significatifs sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Il a mis en place des politiques et procédures qui régissent l'ampleur de l'exposition du Régime aux risques les plus significatifs.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour le Régime si une contrepartie manque à son obligation. Ce risque découle principalement du portefeuille de placements.

Afin de limiter au minimum le risque de crédit, la politique de placement prévoit :

- Des limites minimales et maximales pour chacune des catégories de placement;
- Une répartition des titres de marché monétaire et d'obligations entre divers émetteurs de qualité dont la cote de crédit provenant de sources reconnues n'est pas inférieure à R-1 et BBB respectivement au moment de leur achat;
- Une limite globale de 5 % de la juste valeur totale du portefeuille ne pourra être investie dans les titres d'un même émetteur, d'une seule corporation canadienne ou étrangère.

Le comité de placement, relevant du comité de retraite, effectue périodiquement une revue du portefeuille de placements et des transactions survenues.

#### Qualité du portefeuille d'obligations (fonds régulier - Letko Brosseau)

	<b>2018</b>	2017
AAA	<b>13 %</b>	11 %
AA	<b>41</b>	34
A	<b>43</b>	51
BBB	<b>3</b>	4
	<b>100 %</b>	100 %

# Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2018

### 4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Risque de crédit

Qualité du portefeuille d'obligations des fonds communs (fonds régulier - Fiera Capital)

	2018	2017
AAA	27 %	24 %
AA	37	32
A	23	28
BBB	10	10
Non cotées*	3	6
	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

\* Les placements non cotés à l'intérieur des fonds communs se composent d'encaisse, d'instruments financiers à court terme et d'obligations de certaines municipalités.

Qualité du portefeuille d'obligations des fonds communs (fonds conservateur - Letko Brosseau)

	2018	2017
AAA	13 %	12 %
AA	42	39
A	38	39
BBB	7	9
Inférieur à BBB	-	1
	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Aux 31 décembre 2018 et 2017, l'échéance des obligations du fonds régulier, excluant les sous-jacents des fonds communs, est la suivante :

	2018	
	Cinq ans et moins	Six à dix ans
	27 859 941 \$	2 287 608 \$
		2017
	Cinq ans et moins	Six à dix ans
	33 305 193 \$	2 032 311 \$

# Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2018

---

### 4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Régime ne soit pas en mesure de faire face rapidement et d'une manière économique à ses besoins en liquidités. Les besoins en liquidités sont gérés par le biais du revenu généré par les placements et par les cotisations des participants et de l'employeur, et en investissant dans des biens liquides négociés en Bourse qui peuvent facilement être vendus et convertis en espèces. Ces sources de fonds servent au service des prestations de retraite, à faire des placements additionnels et à financer les frais d'administration.

Les passifs financiers du Régime ont une échéance de moins d'un an.

#### Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des facteurs du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

##### A) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Les placements en titres à court terme et en obligations portent intérêt à taux fixes et exposent donc le Régime au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Le Régime n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2018, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, les justes valeurs des obligations, excluant les fonds communs, auraient, selon le cas, diminué ou augmenté d'environ 482 000 \$ (2017 - 671 000 \$), et toutes choses étant égales par ailleurs, l'état de la situation financière aurait varié de la même somme. La sensibilité des titres d'emprunts aux taux d'intérêt a été évaluée selon la durée pondérée du portefeuille. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

##### B) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Régime possède des instruments financiers en devises et une proportion de 21 % (2017 - 21 %), excluant les sous-jacents des fonds communs, est investie en monnaies étrangères. Le Régime est conséquemment exposé à des risques découlant des variations des taux de change.

Le risque de change est contrôlé par le biais de dispositions relatives à la répartition des actifs pouvant être investis dans des placements étrangers.

Au 31 décembre 2018, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 10 % par rapport aux autres devises, toutes les autres variables restant constantes, l'état de la situation financière aurait diminué ou augmenté d'environ 4 354 000 \$ (2017 - 4 324 000 \$). Cette sensibilité ne tient pas compte des sous-jacents des fonds communs. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

# Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2018

### 4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Risque de marché

C) Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des changements des cours boursiers.

Le Régime est exposé à l'autre risque de prix en raison de ses placements en actions et dans des fonds communs. Au 31 décembre 2018, si les cours des actions ou des fonds communs avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'état de la situation financière aurait augmenté ou diminué d'environ 16 321 000 \$ (2017 - 15 879 000 \$). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

### 5. CHARGES À PAYER

	2018	2017
Salaires et charges sociales	50 000 \$	50 000 \$
Frais d'enregistrement	29 721	28 402
Honoraires de gestion	169 660	137 221
Frais du fiduciaire	17 127	6 941
Soutien administratif	51 109	29 602
Déductions à la source	-	11 510
	317 617 \$	263 676 \$

### 6. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

L'employeur, dans le cours normal de ses activités, fournit gratuitement un local au Régime et assure une partie de la rémunération globale de la direction.

Les dépenses relatives aux frais de déplacement des membres du comité de retraite sont remboursées par le Régime, lequel les réclame ensuite aux établissements participants. Un montant total de 13 114 \$ a ainsi été avancé par le Régime et est à recevoir au 31 décembre 2018 (2017 - 23 027 \$).



Régime de retraite des chargés de cours  
de l'Université du Québec

475, rue du Parvis  
Québec (Québec) G1K 9H7  
Téléphone : 418 657-4327  
rrccuq@uquebec.ca  
[www.uquebec.ca/rrcc/](http://www.uquebec.ca/rrcc/)